

## **Définition des catégories des membres réguliers**

### **Catégorie « Attraites touristiques »**

#### Tourisme culturel

Entreprise dont les prestations de services touristiques sont principalement orientées sur un thème culturel. Ex. : musée, lieux historiques, salles de spectacle, site patrimonial, galerie d'art, etc.

#### Tourisme nature

Entreprise dont les prestations de services touristiques sont principalement orientées vers la nature. Ex. : parc, réserve, ski, motoneige, randonnée, golf.

#### Agrotourisme et tourisme gourmand

Entreprise dont les prestations de services touristiques sont principalement réalisées à travers des expériences agrotouristiques et/ou bioalimentaires et/ou culinaires mettant en valeur le savoir-faire de ses artisans. Cette catégorie exclut les restaurants.

#### Autres attraites

Toute autre entreprise offrant des prestations touristiques ne correspondant pas aux définitions des trois sous-catégories précédentes.

### **Catégorie « Services touristiques »**

#### Établissement hôtelier, 21 unités et plus

Entreprise classifiée « établissement hôtelier » selon la CITQ et disposant de 21 unités et plus.

#### Établissement hôtelier, 20 unités et moins

Entreprise classifiée « établissement hôtelier » selon la CITQ et disposant de 20 unités et moins.

#### Résidence de tourisme

Entreprise classifiée « résidence de tourisme » selon la CITQ.

#### Gîte

Entreprise classifiée « gîte » selon la CITQ.

#### Centre de vacances

Entreprise classifiée « centre de vacances » selon la CITQ.

#### Auberge de jeunesse

Entreprise classifiée « auberge de jeunesse » selon la CITQ.

#### Pourvoiries

Entreprises classifiées « pourvoiries » selon la FPQ.

#### Autre établissement d'hébergement

Entreprise classifiée « autre établissement d'hébergement » selon la CITQ.

#### Établissement de camping

Entreprise classifiée « établissement de camping » selon la CITQ.

#### Restaurant

Entreprise offrant spécifiquement des services de restauration.

#### Autres services

Toute autre entreprise offrant des services à une clientèle touristique ne correspondant pas aux définitions des dix (10) sous-catégories précédentes.

**Catégorie « Événements touristiques »**

- Événement touristique d'un jour seulement
- Événement touristique réparti sur plusieurs jours

**Catégorie « Partenaires »**

- Municipalités (MRC, cités, villes, municipalités, conseil de bande)
- Club ou association n'opérant aucun équipement
- Organisations socioéconomiques

**Membre individuel**

Toute personne intéressée à la promotion du tourisme et qui n'en retire pas directement ou indirectement des revenus.